

ANCIEN TESTAMENT - LE JUGEMENT DE SALOMON

Dans la Bible, selon le 1^{er} Livre des Rois (1 Rois 3, 16-28), le roi Salomon, 2^{ème} fils de David, réputé pour sa grande sagesse, est appelé à rendre un jugement sur un différend qui oppose deux prostituées vivant dans la même maison : dans la nuit, l'une ayant par mégarde étouffé son fils nouveau-né, l'échange avec celui que sa voisine vient de mettre au monde. Celle-ci demande restitution. Après avoir écouté l'une et l'autre, ne pouvant prendre parti, le roi propose que le fils vivant soit coupé en deux et que l'on donne une moitié à chacune.

En grande douleur, l'une des femmes supplie alors le roi de n'en rien faire et propose que l'enfant vivant soit donné à la femme qui réclame, afin qu'il vive. Le roi comprend alors qui est la véritable mère et lui restitue son fils.

L'église de Fort-Moville possède une des rares représentations du *Jugement de Salomon* que l'on connaisse dans l'Eure. Il s'agit d'un bas-relief du XVI^e siècle qui montre le roi Salomon assis sur son trône, couronné et tenant en main gauche son sceptre ; à sa gauche un soldat tient l'enfant nu vivant ; il brandit de sa main droite un sabre ; à gauche de Salomon se trouvent les deux femmes, auprès d'elle l'enfant mort couché à terre. L'une des deux implore le roi pour qu'il laisse la vie à son fils.



Sources : Conservation Départementale du Patrimoine de l'Eure.
La Bible, 1^{er} livre des Rois 3.16-28.

Pierre Roussel, pour l'AMSE (Amis des Monuments et Sites de l'Eure)